



10e édition du 8 au 12 août 2018

**DOSSIER DE MÉCÉNAT ET SPONSORING D'ENTREPRISE**

*Jeux  
d'Ensemble*

Association organisatrice

## POURQUOI SOUTENIR LE FESTIVAL DES MONTAGNES DU MATIN

### UNE ACTION CULTURELLE À DESTINATION DU PUBLIC LOCAL

Le festival des Montagnes du Matin propose depuis maintenant dix ans une action culturelle de qualité au cœur de la Loire, à travers une résidence d'une quinzaine de musiciens professionnels et cinq grandes soirées de concerts dédiés à la musique de chambre dans tous ses états, au début du mois d'août.

Le public ne s'y trompe pas puisqu'avec plus de 800 spectateurs en 2017, et une fréquentation en hausse constante depuis sa création, un véritable lien s'est noué entre les musiciens et leur public.

La politique tarifaire mise en place par notre association, organisatrice du festival (de 10 à 15€ pour un concert) vise à rendre ces manifestations culturelles accessibles à toutes les bourses et à rassembler un public toujours plus éclectique.

Chaque concert est également ponctué de brèves clés d'écoute expliquées par les musiciens ainsi que d'un temps d'échange après chaque soirée pour permettre aux spectateurs de converser avec les musiciens sur les œuvres qu'ils viennent d'entendre. Mettre la musique classique à portée de tous est donc l'un des principaux moteurs de ce festival.

### LES JEUNES GÉNÉRATIONS AU COEUR DU PROJET

Cette volonté de démocratisation de la musique classique sur le territoire des Montagnes du matin ne s'arrête pas aux concerts d'été puisque, pour la troisième année consécutive, des ateliers pédagogiques et un grand concert seront organisés à destination de 300 enfants des écoles primaires de la communauté de communes de Forez Est.

Pour la saison 2017, les enfants ont découvert l'univers de Pierre et le Loup de Prokofiev, avec des interventions dans pas moins de dix écoles par les musiciens du festival, et un concert avec 11 musiciens et un conteur.



Ateliers pédagogiques à Saint-Marcel-de-Félines, 2017

## DES RESSOURCES FINANCIÈRES À CONSOLIDER

Les ressources de notre association loi 1901 à but non lucratif « Jeux d'Ensemble » qui gère le festival, sont constituées de la billetterie (environ 35% du budget), de subventions ( 50 % ), le reste étant constitué de cotisations et dons privés.

L'élargissement récent de notre action auprès du jeune public et l'augmentation du nombre de concert pour le festival d'été (6 manifestations prévues en août 2018) nous poussent à rechercher de nouveaux partenaires pour conserver la qualité et la diversité de nos prestations.

Votre aide est indispensable pour nous aider à continuer cette belle aventure culturelle sur un territoire qui nous est cher. C'est pourquoi nous sollicitons votre partenariat et vous invitons à vous engager en soutenant notre association.



Concert de clôture, Sainte-Colombe-sur-Gand 2016

## DEUX SOLUTIONS POUR NOUS SOUTENIR

### LE PARRAINAGE FINANCIER OU LOGISTIQUE

Votre **participation financière est** tout à fait précieuse pour la bonne tenue du festival, la qualité des projets proposés et la pérennité de nos manifestations.

Vous pouvez également soutenir notre action en nous aidant par exemple à la **réalisation de nos supports de communication** si cela peut s'accorder aux compétences de votre entreprise.

En contrepartie de votre soutien, nous vous proposons la **visibilité publicitaire de votre entreprise sur le livret du festival** (qui regroupe le programme, les biographies des artistes et les logos des principaux soutiens publics et privés) et à l'entrée des différents lieux de concert.

Avec environ 70% de public issu des villages alentours, et près de 1000 personnes présentes lors de nos cinq soirées de concerts, c'est une visibilité importante et la marque d'un engagement culturel fort qui ne peut que renforcer l'image de votre entreprise au sein du tissu local.

## LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE CULTUREL

L'association Jeux d'Ensemble, organisatrice du festival, présente depuis 2014 un caractère d'intérêt général et est éligible au dispositif du mécénat, elle peut donc délivrer des reçus fiscaux aux donateurs ouvrant droit à une **réduction d'impôts**.

La réduction d'impôt vient en soustraction du montant d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.

La réduction d'impôts intervient à hauteur de 60 % du montant du don.  
Soit par exemple pour **un don de 1000 €, un coût réel de 400€ pour l'entreprise**.

*Dans le cadre du mécénat, aucune contrepartie de type publicitaire n'est autorisée, seul le logo de votre entreprise apparaîtra à votre guise sur nos différents supports (internet et papier).*



Château de Saint-Marcel-de-Félines 2015

\*\*\*\*\*

### **Informations et contact**

[www.festival-des-montagnes-du-matin.com](http://www.festival-des-montagnes-du-matin.com)

Tél : 06 75 29 49 39

[festival.du.matin@gmail.com](mailto:festival.du.matin@gmail.com)